



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 5 DECEMBRE 2024 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David BUISSON (Maire), Mme Audrey BESSAY (1ere adjointe) M Guillaume CHAVAREN (2eme adjoint) Mme Lucie DESCHAMPS (3^{eme} Adjoint), M. André DERORY (conseiller délégué), M Patrick CHARLES (conseiller municipal), M. Serge MARCOUX (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale),

EXCUSE(S) : M Pierre Henri DECOMBE qui donne pouvoir à Lucie DSCHAMPS

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Audrey BESSAY

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

1) POINT FINANCEMENT PROSPECTIVE FINANCIERE SUR 4 ANS :

Deux prospectives financières ont été réalisées par la trésorerie d'une part et Loire Forez d'autre part. En ressort une analyse précise notamment sur le budget de fonctionnement en augmentation : il faut pouvoir le réduire pour retrouver de la capacité d'autofinancement avec (objectif en dessous des 300 000€/an). Les investissements sont soutenus par la réalisation du projet phare (rénovation de l'école). A l'issue de cette analyse le conseil municipal doit se prononcer sur un plan d'action pour le budget 2025 selon plusieurs hypothèses.

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	PART FIXE	NOMBRE MANIFESTATIONS	MONTANT
le comité des fêtes	100	5	350
L'amicale des pompiers	100	3	250
Espérance	100	5	350
La Chasse	100	2	200
ACBM	100	3	250
les boules du cercle	100	1	150
football club	100	1	150
les classes	100	1	150
les classards	100	5	350
le sou des école	100	2	200
La Fnaca	100	0	100
Le club de l'amitié	100	1	150
St Martin et Patrimoine	100	0	100
Le club des jeunes	100	1	150
La chorale	100	2	200



Familles rurales	100	0	100
St Georges de France	100	0	100

DECISION : Le conseil municipal valide la répartition des subventions pour un total de 3300€

3) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MICRO-CRECHE :

La micro-crèche est dans une situation financière critique : Une aide financière à hauteur de 10000€ sous la forme suivante est proposé :

5000€ de subventions exceptionnelles

5000€ de prêt à taux 0.

DECISION : M Patrick CHARLES et M Guillaume CHAVAREN ne prennent pas part au vote. Les autres membres du conseil municipal votent favorablement à l'unanimité.

4) TARIF SALLES 2025 ET NOUVELLE CONVENTION SALLE DES FETES :

Proposition d'augmentation des tarifs de 30€ et de préciser « don du sang » sur la ligne des conférences et AG.

Monsieur Patrick CHARLES présente le projet de mise à jour de la convention

DECISION : le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs et la nouvelle convention.

Location salle des fêtes

	HABITANT	NON HABITANT
Apéritif	250	330
Conférence	130	210
Assemblée Générale	130	210
Théâtre	280	360
Concours de belote	280	360
Loto	280	360
Tripes	280	360
Soirée privée	250	330
Assemblée générale avec repas	250	330
Bal	280	360
Thé dansant	280	360
Forfait gym	250 € soit 7 € la séance	
La boîte à Chansons	7 € la séance	
Forfait vaisselle	20 € pour 50 couverts	20 € pour 50 couverts
Forfait vaisselle association	20 € pour 50 couverts	20 € pour 50 couverts
Casse vaisselle ou perte	2 € pièce	
Caution	500 €	500 €
Don du sang	130 €	

Location salle de réunion :

	REPAS	VIN HONNEUR
Salle Méchin	40	25
Salle des Aînés/du cercle	50	25
Salle des Aînés avec la salle des boules (location en priorité de la salle des Aînés)	60	25



5) VALIDATION NOUVEAU PRESTATAIRE CENTRE DE LOISIRS :

Suite à l'arrêt de gestion du centre de loisirs Les petits montagnards par l'association locale Famille Rurale de Chalmazel Jeansagnière, l'association départementale de la fédération famille Rurale prendra la suite au 01 janvier 2025.

DECISION : Le conseil municipal valide à l'unanimité

6) ENVELOPPE DE SOLIDARITE ET AMENDE DE POLICE 2025

Le conseil municipal souhaite solliciter l'enveloppe de solidarité pour financer un projet global comprenant la restauration des abats sous de l'église, la réalisation d'une fresque et refaire les bandes blanches dans l'agglomération à hauteur 12232€. Un financement complémentaire sera demandé à Loire Forez, ainsi le reste à charge pour la commune serait de 2447€.

De plus la commune souhaite solliciter l'amende de police pour financer la modification d'un virage dangereux sur la route de Vaux.

DECISION : Le conseil municipal sollicite une subvention amende de police et une subvention sur l'enveloppe de solidarité

7) DEVIS CHANGEMENT NOM DE DOMAINE

Suite au changement de prestataire téléphonie et internet, la boîte mail Orange de la MAIRIE ne va plus être fonctionnel : Le nom de domaine doit être modifié.

DECISION : Le conseil municipal valide le devis d'INFORMA pour 227.16 € TTC

8) VALIDATION MODIFICATION STATUS LFA

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de Loire Forez Agglomération, 7 points ont été modifiés.

DECISION : Le conseil municipal valide les nouveaux statuts

9) MISE EN DEMEURE SGC MONTBRISON

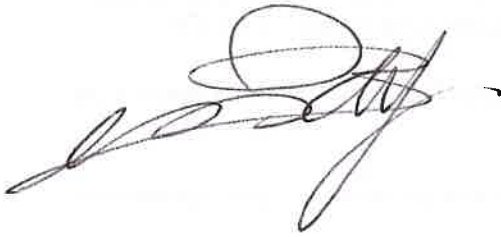
La commune de Montbrison met en demeure la commune de Saint Georges en Couzan de payer la somme de 1133.39 € relative à la scolarisation d'un enfant sur leur commune habitant sur St Georges en Couzan. Aucune dérogation n'a été signée.

DECISION : Le conseil municipal reste sur sa position et ne souhaite pas payer

10) QUESTIONS DIVERSES :

- A) Covoiturage : Financement de l'identification de la place de covoiturage par Loire Forez sur le parking du terrain communal.
- B) Aménagement du futur lotissement
Proposition de faire un permis d'aménager modificatif pour optimiser l'exploitation des sols
- C) Redevance Ordures Ménagères 1898 € forte augmentation
- D) PLUi à 87 : Présentation de la version 0

Le secrétaire de séance



Le Maire.

